



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/134

**OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE ET D'ENTRETIEN POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA  
COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 23 juin 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023**

**Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU**

**Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/134

## OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE ET D'ENTRETIEN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L2122-22 et suivants,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** la délibération du 19 décembre 2011 du Département de la Gironde concernant la mise en place du plan départemental de covoiturage,

**Vu** la décision du président n°2021-050 du 19 octobre 2021 portant sur la convention pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Cabanac-et-Villagrains

**Vu** les projets de conventions financière et d'entretien ci-après annexées,

**Vu** l'avis de la commission « Infrastructures et Voiries » du 2 mai 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Le Département de la Gironde a lancé une politique de développement des aires de covoiturage dont le plan départemental de covoiturage a été voté le 19 décembre 2011.

L'aire de covoiturage dite « de Cabanac » située à l'intersection de la route départementale 116 et de la piste cyclable RD805 Hostens-La Brède sur la commune de Cabanac-et-Villagrains est inscrite au schéma départemental.

Compte tenu de l'évolution technique du projet depuis la décision n°2021-050 précitée, le projet et les modalités de financement ont été modifiés.

Le montant de l'opération est estimé à 101 716,20€HT (travaux aire multimodale + cheminement piéton = 75 716,20€HT et Frais annexes (Mobilier urbain, Signalisation...) = 26 000,00€HT) et le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

- Commune de Cabanac-et-Villagrains = 8 067.50€HT
- Communauté de Communes de Montesquieu = 46 824.35€HT
- Département de la Gironde = 46 824,35€HT

Le Département de la Gironde réalisera les travaux sur le domaine public de la commune de Cabanac-et-Villagrains.

Par la suite, l'entretien de l'aire multimodale sera réalisé par la Communauté de Communes de Montesquieu.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer la convention financière tripartite d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Cabanac-et-Villagrains. Elle est conclue entre la Communauté de Communes de Montesquieu, le Département de la Gironde et la Commune de Cabanac-et-Villagrains,
- Autorise le Président à signer la convention d'entretien bipartite d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Cabanac-et-Villagrains. Elle est conclue entre la Communauté de Communes de Montesquieu et le Département de la Gironde,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les actions utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230629-2023\_134-DE



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/134

**OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE ET D'ENTRETIEN POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA  
COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

**Marie-Louise PRÉVOTEAU**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

